

DIPLÔME D'ÉTAT TECHNICIENNE/TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (DE TISF)



Taux de réussite
2023 : 100 %



OBJECTIFS DE LA FORMATION



DURÉE ET PROGRAMME

Éligible CPF 243499

Niveau 4

Ministère des Solidarités
et de la Santé

Les compétences à acquérir tout au long de la formation doivent permettre aux diplômés :

- Instaurer une relation professionnelle dans le respect de la singularité de la personne/la sphère familiale
- Accompagner les parent(s) / la sphère familiale dans l'éducation et le développement de l'enfant/du jeune
- Accompagner la personne / la sphère familiale dans le cadre d'un travail d'équipe et partenarial

MISSIONS

Les Technicien.ne.s de l'Intervention Sociale et Familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes, leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Les TISF ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale. Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des TISF.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou en situation d'handicap.

Le TISF est un professionnel de terrain. Il peut intervenir dans le cadre de la protection de l'enfance, à la demande des services du département quand il y a notamment maltraitance, violence ou divorce difficile.

Lorsque la garde de l'enfant est retirée aux parents, il peut être amené à participer aux visites en présence de tiers et à en assurer le bon déroulement.

La formation se déroule en alternance entre le centre de formation (**950h**) et 3 stages pour un total de **1 050 h** sur une durée totale de **20 mois**.

Le programme de formation aborde 3 Blocs de Compétences (BC) :

BC 1 420h : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours

BC 2 : 380h Accompagner le (s) parents(s)/futur(s) parent(s) dans l'exercice de la fonction parentale

BC 3 : 150h S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE :

La pédagogie mise en œuvre est constituée de cours magistraux, travaux de groupes, exercices pratiques à visée pédagogique d'apprentissage et d'organisation de la réflexion, groupes d'analyse des pratiques professionnelles...

Différentes productions écrites sont réalisées, à part égale avec la production orale.

Constamment, les mises en situations pratiques favorisent une pédagogie de l'apprentissage en faisant, tout en mobilisant les étayages théoriques transmis.

Le centre est équipé d'un pôle technique constitué d'une cuisine pédagogique, d'une salle pour l'entretien du linge et l'hygiène des locaux, d'un espace soins aux personnes en situation de dépendance (ergonomie) et de puériculture et soins aux jeunes enfants.

La pédagogie de l'alternance associe pleinement les sites-qualifiants à la construction des compétences professionnelles de chaque stagiaire, permettant une combinaison harmonieuse des savoirs théoriques et pratiques.

Cette approche dynamique de la formation contribue à la construction de l'identité professionnelle des stagiaires, ainsi qu'à leur intégration réussie dans leur futur milieu de travail.



Le DE TISF est également accessible par la VAE

Plus d'infos sur www.larouatiere.com

Les candidats dans le cadre de financement employeur (plan de développement des compétences, contrat de professionnalisation) ou projet de Transition professionnelle sont soumis aux mêmes conditions d'accès aux 2 épreuves de sélection.

L'admission en formation est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès de l'établissement de formation et à un entretien.

Cet entretien, d'une durée de trente minutes, est destiné à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de TISF ainsi que son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession.

Il est conduit à partir d'une note rédigée au préalable par le candidat.

La sélection est organisée par l'établissement de formation sur la base d'un règlement d'admission porté à la connaissance des candidats avant l'inscription.

DÉROULEMENT DES SESSIONS

Chaque année 1 session ouvre en septembre et se déroule sur 2 années scolaires.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Le dépôt de candidature s'effectue à partir de janvier chaque année.

Le dossier d'inscription est à télécharger en ligne sur le site : <http://www.laraouatiere.com>

Contacts

Nachida AMRINE

Coordinatrice Pédagogique
namrine@larouatiere.com
04 68 60 58 44

Carine GRANIER

Secrétaire du pôle
cgranier@larouatiere.com
04 68 60 56 08

Formation accessible à
l'apprentissage
CFA Sanitaire et Social



Contact :

stephanie.cros@cfa-sanitaire-social.com



CONDITIONS D'ACCÈS ET MODALITES DE SELECTION

La formation T.I.S.F est ouverte aux candidats majeurs à la date du début de la formation.



Plus d'infos sur www.larouatiere.com

COUT ET FINANCEMENT

Voir les tarifs sur le site : www.larouatiere.com

La Région OCCITANIE finance 12 places chaque année pour l'accès à la formation TISF.

La Région peut également verser une bourse aux étudiants non-salariés dont les revenus personnels et/ou familiaux sont reconnus insuffisants et sous réserve qu'ils remplissent les conditions décrites dans le règlement d'attribution des bourses sanitaires et sociales. Il existe 6 échelons de bourse

CERTIFICATIONS

Le référentiel de certification est composé de 3 épreuves validant chacune un bloc de compétences et dont les modalités sont précisées à l'annexe 4 "Référentiel de certification" de l'arrêté du 1er juillet 2024. Elles sont organisées comme suit :

2 épreuves organisées par l'établissement de formation :

- BC 1 : L'épreuve consiste en la rédaction d'une note de réflexion sur le parcours de formation théorique et pratique du candidat
- BC 3 : L'épreuve écrite d'1h30 consiste en une analyse à partir d'une étude de cas.

Chacune des épreuves organisées par l'établissement de formation est évaluée par deux examinateurs, un formateur et un professionnel.

1 épreuve organisée par le représentant de l'État dans la Région (DREETS)

- BC 2 : L'épreuve consiste, à partir de la période de formation pratique ou de l'activité professionnelle, en l'élaboration d'un dossier de pratiques professionnelles